



Thônex

procès-verbal
séance d'installation du 2 juin 2015 à 18h30

présents :

| | | |
|-----------|--|---|
| Messieurs | Philippe Decrey Marc Kilcher Pascal Uehlinger | maire conseiller administratif conseiller administratif |
| Monsieur | Hans Rudolf Roth | président du conseil municipal |
| Mesdames | Julie Bersier Katia Dietrich Nadia Giacobino | Fidelina Gomes Dias Katia Gregori Heidi Tercier |
| Messieurs | Andrew Arpidone Philippe Calame Joseph Camuglia Marcel Constantin Bruno Da Silva Philippe Demierre Martin Germann Edouard Houman Stephen Knörr | Didier Mayor Alain Nicolet Philippe Noël Adrien Rufener Ashwani Singh Richard Stark Florian Wünsche Philippe Zaugg |

excusés :

| | | |
|-----------|--------------------|----------------------|
| Messieurs | Patrick A. Gautier | Marc-André Haldimann |
|-----------|--------------------|----------------------|

ordre du jour : (fixé par arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014)

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge. (DM-15-01)
3. Élection du bureau du conseil municipal (immédiatement après son élection le président du conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge). (DM-15-02)
4. Nomination des diverses commissions. (DM-15-03)



Conformément à la loi, Mme Jacqueline Tomasini, doyenne d'âge, préside la première partie de la séance et M. Bruno Da Silva, benjamin, officie comme secrétaire jusqu'à la nomination des membres du Bureau.

Mme la présidente ouvre la séance à 18h30. Elle excuse M. Marc-André Haldimann et demande si d'autres personnes sont à excuser.

M. Hans Rudolf Roth excuse M. Patrick A. Gautier, actuellement hospitalisé, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Mme Tomasini, présidente, fait l'allocution suivante :

*Messieurs les conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs, les conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs le public,*

Je tiens tout d'abord à saluer la présence de nos conseillers administratifs MM. Philippe Decrey, Marc Kilcher et Pascal Uehlinger qui ont prêté serment vendredi 29 mai 2015 à la Cathédrale Saint-Pierre.

C'est un grand honneur pour moi de présider ce soir la première partie de cette séance d'installation et de faire prêter serment de fidélité à la République et Canton de Genève, ainsi qu'à notre commune, aux conseillères municipales et aux conseillers municipaux se trouvant autour de cette table. Je tiens à les féliciter pour leur élection et tout particulièrement les nombreux jeunes ayant décidé de s'investir en politique.

Je souhaite que la nouvelle législature se déroule, comme les précédentes, sous les meilleurs auspices et dans un esprit collégial empreint de respect.

A toutes et à tous excellente législature 2015-2020.

Je ne saurai conclure sans saluer la présence de notre secrétaire général, des membres de la Mairie et du public.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des conseillers municipaux

M. Bruno Da Silva, secrétaire, donne lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 :

- Vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012,
- Vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des Conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'avis officielle, du vendredi 24 avril 2015,



- Attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy,
- Attendu que la validation de l'élection du conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant,
- Vu l'absence de recours contre l'élection des conseils municipaux dans les autres commune,
- Attendu que l'élection des conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

Le Conseil d'Etat

a r r ê t e

1. L'élection des Conseil municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, **Thônex**, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux (DM-15-01)

M. Bruno Da Silva, secrétaire, donne lecture du serment (Art. 8 LAC) :

« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

La présidente, demande aux conseillers municipaux de se lever, de lever la main droite et de dire « *je le jure* » ou « *je le promets* » à l'appel de son nom :

| | |
|------------------------------|----------------------|
| Monsieur Andrew Arpidone : | <i>je le promets</i> |
| Madame Julie Bersier : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Philippe Calame : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Joseph Camuglia : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Marcel Constantin : | <i>je le jure</i> |



| | |
|------------------------------|----------------------|
| Monsieur Bruno Da Silva : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Philippe Demierre : | <i>je le jure</i> |
| Madame Katia Dietrich : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Martin Germann : | <i>je le jure</i> |
| Madame Donata Giacobino : | <i>je le jure</i> |
| Madame Fidelina Gomes Dias : | <i>je le jure</i> |
| Madame Katia Gregori : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Edouard Houman : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Stephen Knörr : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Didier Mayor : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Alain Nicolet : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Philippe Noël : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Hans Rudolf Roth : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Adrien Rufener : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Ashwani Singh : | <i>je le promets</i> |
| Monsieur Richard Stark : | <i>je le jure</i> |
| Madame Heidi Tercier : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Florian Wünsche : | <i>je le jure</i> |
| Monsieur Philippe Zaugg : | <i>je le jure</i> |

La présidente prend acte des serments ou des promesses et informe que MM. Haldimann et Gautier, excusés, seront assermentés lors de la première séance du conseil municipal à laquelle ils assisteront.

3. Election du bureau du conseil municipal (DM-15-02)

3.1. Élection du président du conseil municipal

M. Ashwani Singh, pour le groupe PLR, propose :

- M. Hans Rudolf Roth, *qui est élu par acclamation*



M. Hans Rudolf Roth, nouveau président, fait l'allocution suivante :

*Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers administratifs,
Chers conseillères et conseillers municipaux,
Mesdames et Messieurs dans le public,*

Le conseil municipal de Thônex vient de me faire l'honneur en m'élisant président de son conseil durant la première année de la nouvelle législature 2015-2020, conseil auquel je fais partie depuis 2005.

Je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous témoignez à mon égard et essaierai de me montrer digne des attentes placées en moi en étant le représentant de tous les Thônésiens.

Mon ambition sera de faire travailler ce conseil dans un esprit de coopération et de consensus et de ne rechercher que le bien des habitants en nous plaçant au-dessus des intérêts particuliers.

Permettez-moi de brosser un rapide aperçu historique de notre commune qui nous aidera à comprendre le présent et pourrait nous éclairer pour le futur.

La première mention de Thônex remonte à 1203. Notre histoire est étroitement liée à celle de Genève et de la Savoie. Thônex sera tour à tour celte, romaine, burgonde, franque, genevoisienne, savoyarde, bernoise, savoyarde à nouveau, sarde, française, pour redevenir sarde et finalement genevoise en 1816.

Au moment de l'occupation de Genève par la France en 1789, Chêne-Bourg, Thônex et Bougeries sont réunies pour former la commune des Trois-Chêne, dont, en 1801 déjà, est détachée la commune de Chêne-Bougeries. Le 16 mars 1816, la Savoie cède Chêne-Thônex à la Suisse par le Traité de Turin. Chêne-Bourg et Thônex forment alors une seule commune jusqu'en 1869, date à laquelle Chêne-Bourg se sépare de Thônex.

Passant de 1.051 habitants en 1900, Thônex compte aujourd'hui plus de 14.000 habitants dont 34,7% d'étrangers contre 41,3% au niveau du Canton. Deux tiers de notre territoire de 382 hectares sont attribués à l'habitat et aux infrastructures et un quart est dévolu à l'agriculture dont les Communaux d'Ambilly qui vont nous occuper durant toute la législature. Des défis importants nous attendent, que ce soit en matière financière, de mobilité ou d'équipements.

Nous avons la chance de recevoir de nos prédécesseurs une commune bien gérée avec un endettement faible. Je souhaite à ce conseil la même sagesse afin de transmettre aux générations futures une commune où il fait bien vivre avec des équipements de qualité.

Je me réjouis de débiter le travail conséquent et exigeant qui nous attend dans un respect mutuel. Pour terminer, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour souhaiter bon vent à mon prédécesseur dans sa nouvelle fonction. Il s'agit bien sûr de M. Marc Kilcher.

« Vive la Suisse, vive Genève et vive Thônex »



3.2. Prestation de serment de la doyenne d'âge

Le nouveau président prie Mme Jacqueline Tomasini de bien vouloir se lever, de lever la main droite et de prononcer les mots « je le jure » ou « je le promets » après la lecture du serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

Madame Jacqueline Tomasini : *je le jure*

3.3. Election des autres membres du Bureau

3.3.1 1^{er} vice-président

M. Philippe Zaugg (MCG)
(présenté par M. Didier Mayor)

3.3.2 2^{ème} vice-président

Mme Fidelina Gomes Dias (GS)
(présenté par M. Adrien Rufener)

3.3.3 3^{ème} vice-président

M. Philippe Noël (VI-VE)
(présenté par M. Martin Germann)

3.3.4 Secrétaire

M. Philippe Guex, secrétaire général
(présenté par M. Hans Rudolf Roth)

3.3.5 1^{er} vice-secrétaire

M. Andrew Arpidone (PDC)
(présenté par M. Philippe Calame)

3.3.6 2^{ème} vice-secrétaire

M. Richard Stark (UDC)
(présenté par M. Stephen Knörr)



4. Nomination des membres aux diverses commissions (DM-15-03)

4.1. Nomination des membres

et

4.2. Désignation des présidents, vice-présidents et membres

M. le président signale qu'un changement est intervenu pendant la semaine : la création d'une commission de la sécurité territoriale, comprenant le service du feu, les sauveteurs auxiliaires, la protection civile et l'approvisionnement économique, lesquels faisaient anciennement partie de la commission de la circulation et des transports.

Il précise par ailleurs que la commission des communaux d'Ambilly, à laquelle les 3 Conseillers administratifs participent, comprend également les infrastructures de la Mairie.

M. Knörr indique que le groupe UDC s'étonne de la création en cours de route d'une nouvelle commission. Considérant qu'il n'y a pas lieu de séparer le service du feu de la circulation et de créer cette nouvelle commission puisque la sécurité est traitée au sein de la commission de la police, il désire revenir aux dispositions prises lors de la réunion interpartis, avec les membres, présidents et vice-présidents proposés à cette occasion.

M. Zaugg rejoint les propos de M. Knörr et souhaite revenir à ce qui a été débattu et validé le 22 mai par l'ensemble des membres de chaque parti politique. La plupart des conseillers municipaux prend connaissance de cette décision seulement ce soir et trouve cette manière de procéder très cavalière.

M. Stark regrette que la majorité des conseillers municipaux n'ait pas été avertie de ce changement. À son avis, les bonnes décisions sont prises dans la sagesse et non dans la précipitation.

M. Knörr indique que le groupe UDC demande que cette question fasse l'objet d'un vote à bulletin secret.

M. Calame signale que seuls les votes portant sur le choix des membres des commissions peuvent avoir lieu à bulletin secret.

M. Knörr remercie M. Calame pour ce rappel du règlement. Il suggère que chaque membre de chaque commission soit élu à bulletin secret.



M. le président reconnaît que la création de la commission de la sécurité territoriale s'est faite à brève échéance mais rappelle que chaque parti politique a été informé par écrit.

M. Noël demande des précisions sur la manière dont va procéder le conseil.

M. le président suggère que le conseil se prononce à main levée sur la liste des commissions telle qu'elle a été établie, sans les présidences et vice-présidences.

au vote :

- *la liste des commissions est approuvée par 13 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions, soit à la majorité*

M. le président demande à celles et ceux qui ont voté contre la liste de désigner les commissions qui posent problème.

M. Knörr indique qu'il s'agit de la commission de la sécurité territoriale et de la commission de la circulation et transports.

M. le président propose d'approuver les autres commissions en bloc, avant de procéder à un vote à bulletin secret pour les deux commissions qui posent problème.

au vote :

- *les commissions, hormis celles de la sécurité territoriale et de la circulation, sont approuvées à l'unanimité*

selon les répartitions suivantes :

cohésion sociale, corresp. de nuit, TSHM, naturalisations (11 membres) :

président : M. Andrew Arpidone
vice-président : M. Adrien Rufener
membres : Mmes Bersier, Dietrich et Gregori
MM. Da Silva, Demierre, Houman, Noël, Roth et Stark

culture, loisirs, jumelage, 3 Chêne culture, fêtes communales, comité des fêtes, maison des quartiers de Thônex (11 membres) :

président : M. Philippe Zaugg
vice-président : M. Marcel Constantin
membres : Mme Tercier
MM. Arpidone, Demierre, Haldimann, Houman, Noël, Rufener, Stark et Wünsche

finances (15 membres):

président : M. Philippe Calame
vice-président : M. Ashwani Singh
membres : Mme Tomasini
MM. Arpidone, Camuglia, Gautier, Haldimann, Houman,
Mayor, Noël, Roth, Rufener, Stark, Wünsche et Zaugg

travaux, bâtiments (10 membres) :

président : M. Ashwani Singh
vice-président : M. Bruno Da Silva
membres : Mmes Bersier et Giacobino
MM. Calame, Camuglia, Constantin, Germann, Knörr et
Zaugg

urbanisme, environnement, développement durable, agenda21

(11 membres) :

président : M. Philippe Noël
vice-présidente : Mme Heidi Tercier
membres : Mme Gomes Dias
MM. Calame, Da Silva, Gautier, Germann, Knörr,
Nicolet, Roth et Zaugg

écoles, jeunesse (12 membres) :

président : M. Richard Stark
vice-présidente : Mme Jacquelin Tomasini
membres : Mmes Bersier, Dietrich, Gomes Dias, Gregori et Tercier
MM. Da Silva, Germann, Houman, Knörr et Wünsche

parcs et promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière

(11 membres) :

président : M. Alain Nicolet
vice-président : M. Didier Mayor
membres : Mmes Giacobino et Tomasini
MM. Constantin, Demierre, Gautier, Germann,
Haldimann, Knörr et Rufener

sports, police, militaire (11 membres)

président : M. Marc-André Haldimann
vice-président : Mme Nadia Giacobino
membres : Mme Bersier, Tercier et Tomasini
MM. Camuglia, Da Silva, Mayor, Nicolet, Noël et Stark

communaux d'Ambilly, infrastructures mairie

(13 membres) :

président : M. Hans Rudolf Roth
vice-présidente : Mme Fidelina Gomes Dias
membres : Mme Tomasini
MM. Arpidone, Calame, Camuglia, Gautier, Germann,
Knörr, Noël, Singh, Wünsche et Zaugg



M. Constantin demande une suspension de séance.

[la séance est suspendue pendant 10 minutes]

À la reprise de la séance, M. le président propose, dans un premier temps, d'approuver à main levée les membres de la commission de la circulation, transports sans la présidence et la vice-présidence, puis de voter à bulletin secret tour à tour le président et le vice-président.

4.2.1 circulation et des transports

au vote :

- *La liste des membres de la commission de la circulation et des transports est approuvée à l'unanimité.*

a) élection du président

Le président annonce que M. Joseph Camuglia est proposé à la présidence.

- M. Uehlinger suggère que soient désignés 2 scrutateurs pour le décompte des voix, un scrutateur issu d'un parti de droite et un scrutateur issu d'un parti de gauche.

Mme Giacobino et M. Noël sont désignés comme scrutateurs.

M. Singh demande si seuls des membres de la liste de la commission telle qu'elle vient d'être approuvée peuvent être élus président et vice-président.

Selon le président, il peut être envisagé de voter pour d'autres personnes.

M. Rufener signale qu'il est précisé dans la loi sur l'administration des communes que le président doit être un membre de la commission.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote à bulletin secret.

au vote :

- *Mme Fidelina Gomes Dias est élue présidente avec 14 voix,*
[M. Joseph Camuglia obtient 11 voix.]



M. Rufener rappelle que selon l'article 55 du règlement, les noms des candidats doivent être présentés avant le vote. Or, Mme Fidelina Gomes Dias n'était pas candidate.

- M. Uehlinger propose de se renseigner auprès du Service de surveillance des communes.

b) élection du vice-président

Le président annonce que M. Richard Stark est proposé comme vice-président.

au vote :

- *M. Knörr est élu vice-président avec 13 voix*
[M. Richard Stark obtient 11 voix
[M. Marcel Constantin obtient 1 voix]

commission de la circulation et des transports (11 membres) :

présidente : Mme Fidelina Gomes Dias

vice-président : M. Stephen Knörr

membres : Mme Giacobino

MM. Calame, Camuglia, Constantin, Demierre,
Haldimann, Mayor, Nicolet et Singh

4.2.2 sécurité territoriale

M. le président propose ensuite d'approuver à main levée les membres de la commission de la sécurité territoriale sans la présidence et la vice-présidence, puis de voter à bulletin secret tour à tour le président et le vice-président.

au vote :

- *La liste des membres de la commission de la sécurité territoriale est approuvée à l'unanimité.*

a) élection du président

M. le président annonce que M. Alain Nicolet est proposé à la présidence. Il demande s'il y a d'autres candidats.

M. Knörr propose la candidature de M. Richard Stark.

M. Calame suggère de suspendre la séance en attendant la réponse de M. Uehlinger concernant la procédure de vote à bulletin secret.

En attendant les éclaircissements de M. Uehlinger sur la procédure, M. le président propose que soient distribués les bulletins pour le vote à bulletin secret.

au vote

- M. Alain Nicolet est élu président avec 15 voix
[M. Richard Stark obtient 10 voix.]

b) élection du vice-président

M. le président annonce que Marc-André Haldimann est proposé comme vice-président

au vote

- M. Marc-André Haldiman est élu vice-président de la Commission de la sécurité territoriale, avec 24 voix
[M. Richard Stark obtient une voix]

sécurité territoriale

(11 membres) :

président : M. Alain Nicolet

vice-président : M. Marc-André Haldimann

membres : Mme Giacobino

MM. Arpidone, Camuglia, Constantin, Demierre, Houman, Mayor, Noël et Stark

Pour répondre aux interrogations soulevées plus haut, M. Uehlinger indique que selon : M. Michael Flaks directeur général de l'intérieur PRE et M. Patrick Ascheri, responsable du service des votations et élections, si la personne est éligible et qu'il s'agit d'une désignation sous forme d'élection, ce qui est le cas ici, le résultat n'est pas soumis à recours. Cependant, la personne peut refuser ou accepter son élection. Si elle la refuse, une autre élection doit être faite.

La gauche sociale demande une suspension de séance.

[La séance est suspendue pendant 5 minutes]

À la reprise, M. Rufener annonce que Mme Gomes Dias accepte son élection à la présidence de la commission de la circulation et des transports.

4.2.3 Délégations diversesComité des fêtes :

membres : MM. Arpidone et Noël

3 Chêne Culture :

membres : MM. Haldiman et Houman

Maison des Quartiers de Thônex (MQTH) :

membres : Mmes Bersier, Gomes Dias et Dietrich
MM. Da Silva, Stark et Zaugg

Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM) :

membres : Mmes Tomasini et Giacobino
MM. Stark, Camuglia, Noël et Zaugg.

Comité rédaction du journal Le Chênois :

membres : Mme Julie Bersier
M. Adrien Rufener

au vote

- Les membres des délégations diverses ci-dessus sont acceptés par acclamation.

Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex

(dès le 01.10.2015)

Les nouveaux membres seront désignés en septembre 2015.

Fondation du logement de la commune de Thônex

(dès le 01.01.2016)

Les nouveaux membres seront désignés à l'automne 2015.

Avant de clore la séance, M. Hans Rudolf Roth, président, passe la parole au maire M. Philippe Decrey, qui fait l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Tout d'abord, j'aimerais, M. le président, au nom du Conseil administratif vous féliciter pour votre nomination et votre belle entrée en matière, puisque vous l'avez maîtrisée. On voit que vous avez du métier. Quant aux Conseillères et Conseillers municipaux, je vous souhaite une cordiale bienvenue dans cette législature. J'espère que, comme l'a dit le président dans son allocution, nous pourrons travailler main dans la main et essayer de penser surtout à la Commune avant de s'occuper des partis politiques et des factions politiques, de manière que nous puissions arriver à mener des projets à bout et non qu'il y ait des problèmes tel qu'il y en a eu lors de cette séance. Je vous invite, avant l'apéritif, à nous retrouver sur le parvis de la Mairie pour la traditionnelle photo de famille de début de la législature.

[Applaudissements]

M. le président, lève la séance à 19h41 et donne rendez-vous aux Conseillers administratifs, municipaux ainsi qu'au public à la salle Louis-Valencien pour une verrée.

Le président

Le secrétaire

M. Hans Rudolf Roth

M. Philippe Guex